

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

Code du produit:

02112000, 02118000

UFI: 71D0-10DX-G00H-F659

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

entretien auto

Émulsion en cire

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

Utilisations déconseillées néant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Suisse: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)

Belgique: 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]

Luxembourg: +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)

Pay-Bas: +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Sol. 1 H228 Matière solide inflammable.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:** Cire avec le silicone et le solvant**Composants dangereux:**

Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39-xxxx	Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics Numéros CAS alternatifs: 90622-57-4, 64742-48-9 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	20-<25%
CAS: 141-62-8 EINECS: 205-491-7 Reg.nr.: 01-2119970214-41-xxxx	décaméthyltétrasiloxane ⚠ Flam. Liq. 3, H226	15-<20%
Numéro CE: 934-956-3 Reg.nr.: 01-2119827000-58-xxxx	Hydrocarbures, C15-C20, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates Numéro CAS alternatif: 64742-46-7 ⚠ Asp. Tox. 1, H304	10-<15%
Numéro CE: 934-954-2 Reg.nr.: 01-2119826592-36-xxxx	Hydrocarbures, C13-C16, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates Numéro CAS alternatif: 64742-46-7 ⚠ Asp. Tox. 1, H304	10-<15%
Numéro CE: 920-107-4 Reg.nr.: 01-2119453414-43-xxxx	Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromates Numéro CAS alternatif: 64742-47-8 ⚠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	10-<15%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Remarques générales:** Enlever les vêtements sales**Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.**Après contact avec la peau:**

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Brouillard d'eau

Sable sec

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Dioxyde de silicium

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

(suite de la page 3)

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 11**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****Hydrocarbures, C13-C16, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates**GERMAN RCP-METHOD (EU) Valeur à long terme: 300 mg/m³
2 (II) / AGW (German TRGS 900)GERMAN RCP-METHOD (Suisse) Valeur à long terme: 300 mg/m³
2 (II) / AGW (German TRGS 900)**Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromates**GERMAN RCP-METHOD (EU) Valeur à long terme: 300 mg/m³
2 (II) / AGW (German TRGS 900)GERMAN RCP-METHOD (Suisse) Valeur à long terme: 300 mg/m³
2 (II) / AGW (German TRGS 900)**DNEL****CAS: 141-62-8 décaméthyltétrasiloxane**

Oral DNEL 0,04 mg/kg bw/day (consumer) (acute systematic effects)

DNEL 0,04 mg/kg bw/day (consumer) (chronic systemic effect)

Dermique DNEL 15 mg/bw/day (worker) (chronic systemic effect)

DNEL 7,3 mg/kg bw/day (consumer) (chronic systemic effect)

15 mg/kg bw/day (worker) (acute systematic effects)

Inhalatoire DNEL 25 mg/m³ (consumer) (acute systematic effects)102 mg/m³ (worker) (chronic systemic effect)DNEL 102 mg/m³ (worker) (acute systematic effects)DNEL 25 mg/m³ (consumer) (chronic systemic effect)**PNEC****CAS: 141-62-8 décaméthyltétrasiloxane**

PNEC >1 mg/l (STP)

PNEC 3,34 mg/kg (gro)

1,8 mg/kg (sediment (fresh water))

0,17 mg/kg (sediment (sea water))

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Dispositifs techniques de commande appropriés.**

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas normal

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre respiratoire pour gaz et vapeurs organiques (type A)

Couleur d'identification : Brun

[DIN EN 14387]

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal**Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire en cas normal**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****État physique**

Solide

Couleur:

Blanc

Odeur:

Cireux

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>35 - 280 °C

Inflammabilité

Matière solide inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**Inférieure:**

0,5 Vol % (Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics)

Supérieure:

6 Vol % (Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics)

Point d'éclair

Non applicable.

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non applicable.

Viscosité:**Viscosité cinématique**

Non applicable.

Dynamique:

Non applicable.

Solubilité**l'eau:**

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.**Pression de vapeur à 20 °C:**

1 hPa (Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics)

Densité et/ou densité relative**Densité à 20 °C:**0,83-0,84 g/cm³**Densité de vapeur:**

Non applicable.

Caractéristiques des particules

Voir point 3.

9.2 Autres informations**Aspect:****Forme:**

Pâteuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Non déterminé.

Changement d'état**Taux d'évaporation:**

Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique**Substances et mélanges explosibles**

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

Gaz comburants

néant

Gaz sous pression

néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

(suite de la page 5)

Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	Matière solide inflammable. Temps de combustion 40 s pour 10 cm. Une zone mouillée par l'eau pourrait arrêter le feu pendant 2 sec.
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En présence d'air et à partir de 150°C, le formaldéhyde peut être séparé en petites quantités par dégradation oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5.000 mg/m³ (rat) (OECD 403)

CAS: 141-62-8 décaméthyltétrasiloxane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (similar substances)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 6 h	>5.080 mg/l (rat)

Hydrocarbures, C15-C20, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5.266 mg/m³ (rat) (OECD 403)

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5.266 mg/m³ (rat) (OECD 403)

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromates

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

(suite de la page 6)

Inhalatoire LC50 / 4h >5,6 mg/m³ (rat) (OECD 403)**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.**Toxicité aquatique:****Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics**

LLO 96 h	1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR 72 h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR 21d	≥1 mg/l (Daphnia magna)
NOEC / 28d	0,209 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
ELO 48 h	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
ELO 72 h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

CAS: 141-62-8 décaméthyltétrasiloxane

LC50 / 96h	>0,0063 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (dynamic)
LC 50	>0,0056 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (14d)
EC50	>100 mg/l (Bel) (3h)
EC50 / 48h	>0,0055 mg/l (Daphnia magna)
EC50 / 72h	>0,0022 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (static)
NOEC / 21 d	0,0049 mg/l (Daphnia magna)
NOEC	≥0,0056 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (14d)
NOEC 90 d	≥0,0079 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

Hydrocarbures, C15-C20, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

LC50 / 4 d	>1.028 mg/l (Scophtalamus maximus) (OECD 203)
LC50 / 48h	>3.193 mg/l (Acartia tonsa)
NOEC / 21 d	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
NOEC / 28d	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
LC50 / 3 d	>10.000 mg/l (Skeletonema costatum)

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

(suite de la page 7)

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

LC50 / 2 d	>3.193 mg/l (Acartia tonsa)
LC50 / 4 d	>1.028 mg/l (Scophtalamus maximus) (OECD 203)
NOEC / 21 d	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
NOEC / 28d	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 / 3 d	>10.000 mg/l (Skeletonema costatum)

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromates

LC50 / 2 d	>1.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50 / 4 d	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOEC / 21 d	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
NOEC / 28d	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 / 3 d	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité**Hydrocarbures, C15-C20, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates**

Biodegradation 74 %

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

Biodegradation 74 %

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromates

Biodegradation 67,6 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation**CAS: 141-62-8 décaméthyltétrasiloxane**

BCF	3.397 (estimated)
log POW	8,21

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:** Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

- 1) Elimination/ produit
- 2) Elimination / emballage non nettoyé

12 01 12*	déchets de cires et graisses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP3	Inflammable

(suite page 9)

FR

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

(suite de la page 8)

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN3175

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE
INFLAMMABLE, N.S.A. (isoundecane, isododecane)
IMDG, IATA SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(isoundecane, isododecane)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/ADN



Classe

4.1 (F1) Matières solides inflammables, matières
autoréactives, matières qui polymérisent et matières
solides explosibles désensibilisées
4.1

Étiquette

IMDG, IATA



Class

4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives,
matières qui polymérisent et matières solides explosibles
désensibilisées
4.1

Label

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateurAttention: Matières solides inflammables, matières
autoréactives, matières qui polymérisent et matières
solides explosibles désensibilisées**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ)

1 kg

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

E

"Règlement type" de l'ONU:UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE
INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOUNDECANE,
ISODODECANE), 4.1, II

FR

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :

Directive 2010/75/UE (VOC) 38,0 %

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE) non soumis

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(Classification selon AwSV, Appendice 1 (5.2))

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): 20,0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Matières solides inflammables | D'après les données d'essais

Date de la version précédente: 22.04.2021

Numéro de la version précédente: 5.00

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = Lethal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite page 11)

FR

Date d'impression : 21.03.2023 Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

Révision: 23.12.2021

Nom du produit: SONAX PREMIUM CLASS Carnauba Care

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

(suite de la page 10)

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

—FR—